

*Initiatives ministérielles*

bien en dessous de ce seuil, certains touchant 3 000 \$ ou 4 000 \$ de moins que le seuil.

Les personnes âgées ont des difficultés en raison de l'inflation. Nous avons connu de nombreuses années d'inflation galopante. Les dépenses de l'État et les profits des entreprises n'ont fait qu'alimenter l'inflation, de sorte que le revenu d'une bonne partie des retraités s'est constamment effrité. Par conséquent, le projet de loi présenté devrait garantir un certain degré de confort et de dignité aux personnes âgées et répondre à leurs besoins d'une manière juste et équitable.

Je ne crois pas que le projet de loi C-52 satisfasse à ces besoins. En fait, je suis d'accord avec les députés qui ont déclaré que le projet de loi semblait avantager les nantis. Il n'atténue en rien les difficultés qu'éprouvent les contribuables à faible revenu ou à revenu moyen et ne fait rien pour régler les nombreux problèmes qui surgiront à l'avenir au Canada.

Dans une proportion d'environ 40 p. 100, notre population active ne peut toucher d'argent des régimes enregistrés de pension. Certes, le Régime de pensions du Canada et certains programmes d'appoint existent, mais, en réalité, ils ne fournissent pas à nos aînés suffisamment d'argent pour bien vivre une fois à la retraite. Il faudrait indéniablement d'autres programmes d'appoint, et c'est un aspect que nous devons considérer très attentivement chaque fois que nous examinons un projet de loi.

Par ailleurs, nous savons que, dans 40 ans, il y aura deux fois plus de Canadiens de plus de soixante-cinq ans qu'il n'y en a aujourd'hui. Comme les gens à l'heure actuelle ont tendance à vivre plus longtemps et comme la génération du baby-boom approche elle aussi de l'âge de la retraite, la proportion des gens âgés au sein de la population sera beaucoup plus forte qu'aujourd'hui et celle des travailleurs actifs, beaucoup plus faible, avec le résultat que les autorités éprouveront un jour ou l'autre énormément de difficultés à trouver l'argent nécessaire pour assurer le financement de tous les programmes à l'intention des retraités d'aujourd'hui et de ceux de demain. Si nous négligeons de bien planifier l'avenir et de prévoir aujourd'hui les programmes appropriés, la situation ne sera guère reluisante pour les travailleurs à faible revenu et vraisemblablement aussi pour ceux qui touchent un revenu moyen.

Devant ce projet de loi C-52 qui traite de la réforme des pensions, nous devons, je pense, nous poser trois questions. Qu'y propose le gouvernement? Qui

avantage-t-il? Répond-il à tous les besoins des Canadiens?

À y regarder de près, le projet de loi vise à amasser et à mettre de côté des fonds en invitant les travailleurs à contribuer à des régimes jusqu'en 1995. Il vise à hausser le plafond actuel de 7 500 \$, de façon que les contribuables qui touchent un certain niveau de revenu puissent verser jusqu'à 15 500 \$ à un régime de pensions d'ici 1995, ou 18 p. 100 de leur revenu. Si mes calculs sont exacts, et comme de nombreux autres députés l'ont signalé cet après-midi, les contribuables qui touchent un revenu d'au moins 86 000 \$ par année auraient droit à un remboursement d'impôt complet s'ils cotisaient à un régime, puisque 15 500 \$ équivaut à 18 p. 100 de leur revenu.

De toute évidence, ce sont les Canadiens qui gagnent 50 000 \$, 60 000 \$, 70 000 \$ et 80 000 \$ qui vont surtout bénéficier des 300 ou 350 millions de dollars que le gouvernement entend mettre de côté en raison des pertes de recettes fiscales qu'ils lui feront encourir à compter de l'instant où il mettra le programme en application. Nous ne parlons pas seulement des Canadiens qui ont un revenu de 60 000 \$, 70 000 \$ et 80 000 \$. S'ils touchent un revenu de cet ordre, ils doivent disposer également de 18 p. 100 de ce revenu pour leur caisse de retraite, ce qui signifie qu'ils doivent en fait avoir accès à des milliers et à des milliers de dollars qu'ils n'ont pas besoin de dépenser chaque jour.

Un député a précédemment demandé si un jeune couple qui débute pourrait cotiser jusqu'à 15 000 \$ dans l'un ou l'autre de ces régimes. Je songe à un jeune couple de travailleurs de Toronto. Compte tenu de l'hypothèque qu'il doit rembourser et des dépenses qu'il doit engager, je ne vois pas très bien comment il pourrait disposer de 15 000 \$ ou 16 000 \$ pour les investir ailleurs en quelques années.

• (1800)

Je dois aussi signaler que cela pose un problème non seulement aux jeunes couples qui vivent à Toronto, mais à tous les jeunes couples où qu'ils vivent car, compte tenu du coût de la vie, il faudrait qu'un jeune couple touche aujourd'hui un revenu faramineux pour pouvoir en placer le cinquième dans un régime.

Je pense au Canadien moyen dont les enfants grandissent et commencent à fréquenter l'école. Les frais de scolarité et les autres dépenses qu'entraîne le soutien d'une famille vont empêcher d'autant plus le Canadien moyen de prendre part à ce programme fort avantageux.